

CONFÉDÉRÉ

Organe des libéraux valaisans

PARAISSANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI

Au numéro du Samedi est joint comme supplément le BULLETIN OFFICIEL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
SUISSE : Avec Bulletin officiel, 1 an 6.50 fr. 6 mois 4.— fr.
Sans Bulletin officiel, 1 an 5.— fr. 6 mois 3.— fr.
" ETRANGER : (Union postale) 12.— fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION A MARTIGNY
ON S'ABONNE A TOUS LES BUREAUX DE POSTE
Tous les envois doivent être affranchis

PRIX DES ANNONCES :
(la ligne ou son espace)
Canton 10 ct. — Suisse 20 ct. — Etranger 25 ct.
RECLAMES 50 ct.

Pour les Annonces et Réclames s'adresser exclusivement à l'Agence de publicité HAASENSTEIN & VOGLER, Lausanne, Genève, Sion et à l'imprimerie du Journal

Les leçons de l'histoire

Le peuple suisse va être appelé, le 3 novembre prochain, à se prononcer sur le projet d'organisation militaire. L'importance de cette consultation apparaît d'une façon toute particulière dans le souci de nos hommes d'Etat, de nos hommes de confiance, de ne laisser passer aucune occasion de démontrer la nécessité de la nouvelle loi pour la sécurité de la patrie.

Lundi dernier encore, le président de la Confédération a tenu à se rendre en personne au milieu des Bâlois, commémorant à Saint-Jacques-sur-la-Birse l'anniversaire de la glorieuse bataille du 26 août 1444, pour les exhorter à donner leur appui à une réforme qui intéresse à un si haut point l'avenir de notre pays. M. Muller a prononcé à cette occasion un discours qui mériterait d'être mis sous les yeux de tous les citoyens suisses.

Les treize cents combattants qui, après une lutte opiniâtre contre un ennemi trente fois plus fort, succombèrent victorieusement dans cette journée immortelle du 26 août 1444, montrant au monde comment une poignée de héros sait mourir, eurent l'immense bonheur de préserver Bâle et tout le pays d'une effroyable calamité, de sceller à nouveau la liberté et l'indépendance de la Confédération et d'ouvrir à Bâle les voies de l'entrée dans l'alliance des cantons. Sur le champ de bataille de St-Jacques est née pour l'Helvétie une nouvelle ère de grandeur.

C'étaient des temps rudes, des temps sauvages et sanglants. Dès la première jeunesse, on s'exerçait aux armes et tout homme capable de les manier trouvait amplement l'occasion de faire ses preuves. Les Confédérés étaient très expérimentés dans l'art de faire la guerre et ils savaient que la victoire ne sourit qu'à l'homme fort et vaillant. Aussi longtemps qu'ils eurent leurs institutions militaires en honneur, ils ont tenu en respect tous leurs ennemis, quelque supérieurs en nombre qu'ils pussent être. Après les grandes victoires des

guerres de Bourgogne, leur réputation d'invincibles les protégea durant plus d'un siècle encore. Personne n'osait les attaquer. Chacun recherchait leur amitié. Sur le champ de bataille, luttant pour l'indépendance, ils s'étaient couverts de gloire. L'ère de paix qui suivit devait leur être fatale. Le service mercenaire, la soif de l'or et du butin, les dissensions à l'intérieur ruinèrent les forces vives de l'Etat et le jour vint où ce même pays, si fier autrefois, ne put plus protéger ses frontières et devint le champ clos des armées étrangères comme sous la Révolution française et sous le premier Empire. La Suisse dut, par surcroît, abandonner au conquérant sa jeunesse masculine, qui rougit de son sang les champs de bataille de l'Europe. Et quand les comptes se liquidèrent à Paris et à Vienne, en 1815, c'est non à sa propre force, mais uniquement à la rivalité qui existait entre les puissances étrangères que la Suisse dut d'être maintenue comme fédération d'Etats indépendante.

C'est de cette fédération sans cohésion que lentement et péniblement est sortie la Confédération actuelle. Tant de calamités et de misères endurées par les Confédérés n'avaient pu étouffer en eux l'amour de la patrie. Ils sortirent meilleurs de ces dures épreuves et, depuis plus d'un demi-siècle, heureux et prospères, l'Etat ressuscité a pris un développement qui nous permet de regarder vers l'avenir avec confiance. C'est avec joie et fierté que nous prononçons le nom de notre patrie, la Suisse. Il nous paraît inconcevable que d'autres temps puissent venir. Pourtant, il ne faut pas oublier les enseignements de l'histoire.

En 1870, la guerre éclata à nos portes. On suivit, en Suisse, avec une vive attention, la marche des événements. On craignait une tentative de passage et, sur les jeunes gens d'alors, dont était le colonel Muller, président de la Confédération, pesait lourdement le sentiment d'une préparation insuffisante à la guerre. Ces événements se sont profondément gravés dans la mémoire de cette génération, qui a vu le péril où la patrie était tombée d'un jour à l'autre. Le peuple suisse ouvrit

les yeux et, de la résolution qu'il prit alors d'être à l'avenir mieux armé, naquit l'organisation militaire de 1874, qui, souvent complétée, modifiée, a rendu au pays d'inappréciables services.

Et ce n'est pourtant pas assez ! On demande davantage. On adjure le peuple suisse de faire un nouveau sacrifice. C'est que cela est nécessaire pour assurer dans l'avenir aussi sa liberté et son indépendance. Il ne faut pas que nous soyons, comme en 1870, incomplètement préparés ; car personne ne peut nous garantir que, s'il se produisait un nouveau conflit, tout se passerait aussi heureusement qu'alors, et personne ne peut nous garantir qu'il ne surviendra plus de conflits. Nous voyons, au contraire, autour de nous des peuples formidablement armés, et la conférence de la Paix n'a pas donné encore ce qu'elle promettait.

Le peuple suisse connaît son histoire et sait à quoi il doit s'attendre, s'il néglige sa force militaire. Il sait qu'en matière militaire, comme dans tous les autres domaines, s'arrêter c'est reculer. Il connaît les lacunes de notre système actuel, qui consistent principalement dans l'instruction trop courte des recrues et dans l'insuffisance des exercices pratiques exigés des officiers. Il comprend que le perfectionnement continu des armes, avec l'influence qu'il a sur le combat, ainsi que l'accroissement gigantesques des armées des grands Etats qui nous entourent, nécessitent de nouveaux et plus vigoureux efforts.

Le projet de nouvelle organisation militaire doit combler les lacunes de l'organisation de 1874. Tout en sauvegardant pleinement les intérêts de la défense du pays, il tient compte des besoins du peuple qui travaille et cherche à lui rendre aussi légères que possible les charges de l'obligation militaire. Et, pourtant, c'est de ce côté justement que surgit l'opposition. On ne veut plus d'armée du tout, parce que c'est un des soutiens de l'ordre établi ; tout au moins ne veut-on pas de la nouvelle loi, parce qu'on trouve déjà assez grands les sacrifices faits

pour l'armée et qu'on se refuse à croire que des améliorations sont nécessaires.

„Confédérés, s'est écrié le président de la Confédération, aux applaudissements des patriotes bâlois, gardez-vous de ces voies et de ces tendances ! Souvenez-vous des héros de St-Jacques qui, par leur sacrifice, nous ont montré pour toujours ce dont est capable, quoique petite, une bonne armée. Ils ne connaissent ni hésitations mesquines, ni égoïsme, ni pusillanimité anxieuse. La grandeur et la prospérité de la patrie étaient leur seule pensée et leur seul guide. Que leur esprit de sacrifice, leur dévouement, nous servent en toute circonstance et en tout temps d'illustre exemple. Et si, comme citoyens libres d'un pays libre, nous sommes appelés à prendre une décision sur le sort de ce pays, puisse notre décision s'inspirer toujours, s'inspirer uniquement et exclusivement d'un amour indébranlable pour la patrie.“

Nous croyons, pour notre part, que ces généreuses paroles du plus haut magistrat de notre pays seront entendues et que le peuple suisse, conscient des réalités actuelles, donnera le 3 novembre prochain une nouvelle preuve de son patriotisme qui seul sut garantir l'indépendance du pays aux périodes critiques de l'histoire nationale.

CANTON DU VALAIS

Décisions du Conseil d'Etat

Il est porté un arrêté concernant la promulgation de la loi sur l'enseignement primaire et sur les écoles normales du 1er juin 1907 et fixant son entrée en vigueur.

— Il est accordé à M. Benoît Crettaz, pour le terme de dix ans, un droit d'enseignement pour son établissement à Sierre, sous le nom de „Hôtel des Voyageurs“.

La nouvelle loi scolaire. — Le Conseil d'Etat a fixé au 8 septembre prochain la date de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire.

S'agissait-il d'un garçon de son âge ?

Fi donc ! Ces gamins, encore sur les bancs de l'école, ne pouvaient être que des camarades. Sans doute, elle considérait Fred, par exemple, — Frédéric d'Argy, — comme un frère, mais quelle différence ! Même les jeunes gens à la mode (elle en voyait quelques-uns le mardi : Raoul Wermant, ou le frère d'Yvonne, l'officier de chasseurs, qui venait de gagner un prix à l'Hippique, d'autres encore), lui paraissaient médiocres, insignifiants. Non, celui qu'elle aimait était un homme dans la force de l'âge, et très haut placé. Cela lui était tout à fait égal qu'il eût quelques cheveux blancs.

— Un grand personnage ? demandait mademoiselle Schult intriguée.

— Oh ! si vous entendez par là de grande naissance, non, pas du tout. Mais la gloire est si supérieure à la noblesse ! Il y a plusieurs manières d'avoir un nom illustre, et celui qu'on se fait est le plus beau.

Là-dessus, Jacqueline pria mademoiselle Schult de se représenter quelque chose de semblable à la passion de Bettina pour Goethe, mademoiselle Schult lui avait conté cette histoire, toujours pour lui faire prendre goût à l'allemand, — Seulement, le grand homme qu'elle ne voulait pas nommer était beaucoup moins vieux que Goethe, et elle-même tenait beaucoup moins que Bettina à la qualité d'enfant. Mais enfin c'était son génie que d'abord elle admirait... quoique sa figure lui

FEUILLETON DU CONFÉDÉRÉ

7

JACQUELINE

PAR
TH. BENTZON

Quelques-unes découvrirent même à ce propos que M. Régis choisissait parfois des sujets de composition périlleux. Une démarche collective fut faite auprès du maladroît professeur pour l'exhorter à la prudence ; il perdit même, par la faute de Jacqueline, une élève (la plus faible du cours, il est vrai) que sa mère emmena en disant avec indignation : « Autant affronter les audaces des cours de la Sorbonne ! »

Cet incident littéraire alarma fort madame de Nailles ; elle craignait par-dessus tout que sa fille ne devint romanesque et rêvasseuse avant l'âge ; mais la conduite de Jacqueline, sur ces entrefaites, dut la rassurer. Ce furent des rires et des folies dignes d'un enfant de six ans, une gaieté toujours croissante et apparemment sans motif, à mesure que l'on approchait de la date fixée pour l'exécution du fameux complot.

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur à Paris.

La veille, Modeste, cette ancienne femme de chambre de la première madame de Nailles, qui avait pour sa fille, l'ayant vue naître, les entrailles d'une fidèle nourrice, arriva rue de Prony, où demeurait Hubert Marien, chargée d'un carton qui renfermait, dit-elle, tout ce qu'il fallait à mademoiselle.

Marien eut la curiosité de soulever le couvercle ; il vit un tissu d'Orient léger, presque aérien, dont la blancheur lui fit dire :

— Elle sera là-dedans comme une mouche dans du lait.

— Oh ! répondit Modeste en riant de satisfaction, cela lui va très bien, au contraire. Je l'ai mise à sa taille, car c'est une robe de madame ; mademoiselle n'a que des jupes courtes et elle était décidée à se faire peindre en robe longue.

— Toujours avec l'approbation de son papa ?

— Oui, certainement, M. le baron a consenti. Sans cela, je n'aurais pas écouté la petite.

— Alors, repartit Marien, je n'ai rien à dire.

Et il attendit son modèle de pied ferme, après avoir tourné du côté du mur deux ou trois études de nu qui auraient pu l'étonner.

* *

Une langue étrangère ne s'apprend pas sans que l'on s'exerce beaucoup en causant ;

Enseignement primaire. — Le brevet définitif de capacité a été délivré à M. Maurice Baillifard, de Bagnes.

Préparation aux examens pédagogiques des recrues. — Le personnel qui dirige les cours préparatoires au recrutement et les jeunes gens invités à les fréquenter sont informés que le Dépôt du matériel scolaire, à Sion, peut leur délivrer gratuitement un opuscule pour faciliter la préparation aux examens pédagogiques. Cette brochure, qui comprend 16 pages, renferme des directions, conseils et exercices pratiques se rapportant aux différentes branches du programme.

Comme elle est rédigée spécialement en vue de la préparation aux examens de l'automne 1907 et 1908 pour être utilisée pendant deux ans, elle devra être tirée de la main des jeunes gens lors de la clôture du prochain cours préparatoire et mise en réserve pour l'année suivante.

Les demandes à adresser au Dépôt sus-indiqué doivent préciser le nombre strictement nécessaire pour que maîtres et élèves reçoivent chacun un exemplaire.

Il est bien entendu que l'excellent guide „Aux recrues suisses“ et la „Carte muette“ qu'on peut se procurer au prix de revient à la même adresse) continuent à être également recommandés pour la préparation aux examens pédagogiques et qu'ainsi l'opuscule offert ci-dessus n'est pas appelé à le remplacer, mais simplement à servir d'auxiliaire.

Décret papal sur les fiançailles et le mariage. — La „sacrée congrégation du Concile“, réunie sur l'ordre du pape, vient de publier un décret qui „régira désormais la discipline des fiançailles et du mariage et règlera maintenant la célébration de ces actes“. Ce décret a pour but, notamment sur la demande d'évêques résidant soit en Europe, soit dans d'autres pays, de „parer aux inconvénients qui résultent des fiançailles“, c'est-à-dire des promesses de futur mariage réciproquement faites sans solennité. En effet, l'expérience montre assez tous les périls qui résultent de telles promesses; d'abord elles sont une incitation au péché et la raison pour laquelle d'innocentes jeunes filles sont souvent trompées; ensuite, elles sont la cause d'inextricables différends et procès.

Aumônier militaire. — Le Conseil fédéral a nommé aumônier catholique du 4^e régiment d'infanterie, avec le rang de capitaine, M. Jean-Joseph Pannattier de Vernanège, curé de Grimisuat, en remplacement de M. Muller, directeur de l'hôpital de Sion, démissionnaire.

Officiers italiens en Valais. — Lundi, un groupe d'officiers italiens, participant aux manœuvres à Domodossola, ont poussé une pointe jusqu'au Simplon, dans le but de visiter la ligne et la montagne. Ils sont arrivés à Brigue, après avoir, naturellement, déposé leurs armes à la frontière italienne. Ils ont produit, à Brigue, la meilleure impression par leur attitude qui n'avait rien de fanfaron. Cette visite a dû certainement être préalablement autorisée à Berne.

Monthey.

Nous avons reçu deux correspondances en réponse à une communication concernant une décision prise par l'assemblée primaire de Monthey, nous publions la suivante; l'autre paraîtra dans le prochain n° :

„Nous lisons dans le *Confédéré* du 28 août une correspondance de Monthey commentant le vote de l'Assemblée primaire du 18 août au sujet du chemin de fer électrique M.-C.-M. Le correspondant est resté „objectif“ à part le reproche d'égoïsme et d'étroitesse de vue dont

plût aussi... Et cette figure, elle entreprenait de la décrire, puis s'arrêtait, apercevant avec indignation que, malgré la minutie et la fidélité des détails, sa description représentait une sorte de laideur plutôt que la beauté virile dont elle avait d'abord parlé.

— Ce n'est pas cela! Il a un sourire unique et un esprit si drôle, et puis, — Jacqueline baissait la voix comme effrayée, — je crois, somme toute, qu'il m'aime déjà un peu.

Sur quoi fondait-elle cette hypothèse? Mon Dieu! sur ce qui l'avait tant affligée au commencement, sur une sorte de froideur subite de sa part à lui. Elle avait lu récemment un roman anglais (on ne lui permettait que ceux-là), un roman assez ennuyeux, plein de longueurs, mais où elle avait vu que le héros, par vertu, ne pouvant aspirer pour de graves raisons à la main de l'héroïne, s'était retranché dans un silence de glace, quoi qu'il lui en coûtât, s'était même éloigné... Les romans anglais sont toujours si moraux! Cet épisode, peu intéressant en lui-même, avait jeté comme une lueur soudaine sur ce qui, jusque-là, semblait inexplicable à Jacqueline. Il était avant tout un homme d'honneur, il s'était aperçu que sa présence la troublait, il l'avait peut-être vue lui voler une cigarette à demi-brûlée qui traînait sur la table et qu'elle avait jointe à d'autres reliques, un vieux gant perdu, un petit bouquet de violettes qu'il avait cueilli

il nous gratifie. Nous n'aboutirions à rien en entrant en discussion sur ce terrain, car les hommes désintéressés qui placent toujours l'intérêt général avant le leur, ne forment pas, hélas! la majorité, pas plus au Conseil communal de Monthey qu'ailleurs.

Ceci dit, permettez-nous de reprendre les principaux arguments de votre correspondant et de les discuter brièvement.

Il trouve l'avenue de la gare trop étroite, mal construite et nécessitant sous peu des réfections devisées à 14,000 francs.

Il est évident que l'avenue de la gare est mal entretenue, mais nous n'admettons pas et nous contestons formellement qu'avec ses 13 mètres 50 de largeur elle soit trop étroite pour y laisser passer un tram. C'est du reste l'avis d'ingénieurs compétents; n'oubliez pas M. de Vallière.

Si l'avenue n'est pas suffisamment large, pourquoi le Conseil communal approuve-t-il la création d'un trottoir entre le „Café du Nord“ et la „Consommation“, où la circulation est plus intense et la rue plus rétrécie? Est-ce logique?..

Quoiqu'on dise, il est faux que de vieilles rançunes, bien légitimes du reste, aient dicté le vote du 18 août. Une des principales raisons, la voici: A Monthey, les impôts sont déjà très élevés (c'est la chose qui a le plus de chance de progresser dans l'avenir), il nous reste de grosses dettes à amortir, nous avons en perspective la construction d'un collège devisé de 100 à 200 mille francs, (on n'y regarde pas de si près ici) d'une infirmerie à laquelle la commune de Monthey devra nécessairement s'intéresser et tant d'autres améliorations urgentes et d'intérêt général.

Le moment est-il opportun de se payer le luxe d'une „superbe avenue, presque d'un boulevard“? Le vote de l'Assemblée primaire a résolu cette question.

Vient le point de vue financier: nous n'avons aucune objection à faire au sujet du devis de la réfection de la chaussée, des subventions offertes par le M.-C.-M. et la Verrerie de Monthey. Ce que nous n'admettons pas, c'est le prix d'expropriation, 13,000 fr., ces prix sont purement fantaisistes.

Pour les obtenir, a-t-on pressenti les propriétaires ou, les ignorant tout à fait, le Conseil communal ne s'est-il pas plutôt basé sur l'estimation d'experts choisis, triés sur le volet, hommes sûrs à qui on aura pu donner le mot d'ordre et dicter les prix? Nous nous défions de ces devis élastiques depuis „la Pierre des Mermettes“.

Voilà bien des raisons qui pourront expliquer le vote du 18 août. Chacun peut concevoir l'intérêt général à sa manière: nous ne voyons pas la nécessité de laisser passer le chemin de fer électrique sur l'avenue de la gare, l'expérience faite à Martigny est là pour en montrer les inconvénients.

Nous avons aussi confiance que le Conseil communal fera son devoir en s'inspirant du vote émis par l'Assemblée primaire. Agir autrement serait s'aliéner la confiance de la majeure partie des Montheyens. Personne ne saurait approuver que l'on jongle avec cette décision claire et catégorique. *Dura lex, sed lex.*

LE CRIME DU COL DE BALME

Nous avons relaté sommairement, dans notre précédent numéro, le meurtre commis ces jours derniers au pied du col de Balme sur la personne d'un touriste d'Olten.

La *Liberté* donne sur ce crime les détails complémentaires qui suivent :

Les recherches

Dans le courant de la semaine dernière, une dépêche du président du tribunal d'Ol-

ten avait été adressée au préfet de Martigny demandant que l'on fit des recherches pour retrouver Münzinger. Cette dépêche fut communiquée à la gendarmerie de Martigny. Deux gendarmes se rendirent à Trient et à la Forclaz et perquisitionnèrent dans la contrée, mais en vain. Les registres des étrangers des hôtels ne donnaient le nom ni de Münzinger, ni de Wermelinger. A la suite d'une seconde dépêche, le brigadier Gertschen, de Martigny, se rendit lui-même à la Forclaz. Là, on put lui dire que deux touristes, dont le signalement coïncidait avec celui fourni par Gertschen, avaient passé à l'hôtel où ils avaient diné. Mais ce fut tout.

Dans l'intervalle, le frère de Münzinger était arrivé à Martigny et se mettait en route pour la Forclaz où il rencontra le brigadier Gertschen. Celui-ci ne put lui donner que les renseignements recueillis à la Forclaz. Il conseilla toutefois à Münzinger de prendre un guide et de se rendre au col de Balme pour s'enquérir. C'est ce que fit Münzinger. Deux fois, ce dernier, accompagné d'un guide, fit le chemin de la Forclaz au col de Balme. Ils finirent par apprendre qu'un berger avait retrouvé des effets ayant appartenu à un touriste, que ce berger avait quitté l'alpage pour rentrer aux Vallettes, hameau de Bovernier, d'où il devait partir à Sion pour le rassemblement de troupes.

De retour à Martigny, Münzinger fit part au brigadier Gertschen du résultat de ses recherches. Connaissance en fut donnée au rapporteur du tribunal de Martigny. Dimanche, 25 août, Münzinger et le brigadier Gertschen en civil se rendirent en voiture à Bovernier, soit aux Vallettes.

ten avait été adressée au préfet de Martigny demandant que l'on fit des recherches pour retrouver Münzinger. Cette dépêche fut communiquée à la gendarmerie de Martigny. Deux gendarmes se rendirent à Trient et à la Forclaz et perquisitionnèrent dans la contrée, mais en vain. Les registres des étrangers des hôtels ne donnaient le nom ni de Münzinger, ni de Wermelinger. A la suite d'une seconde dépêche, le brigadier Gertschen, de Martigny, se rendit lui-même à la Forclaz. Là, on put lui dire que deux touristes, dont le signalement coïncidait avec celui fourni par Gertschen, avaient passé à l'hôtel où ils avaient diné. Mais ce fut tout.

Dans l'intervalle, le frère de Münzinger était arrivé à Martigny et se mettait en route pour la Forclaz où il rencontra le brigadier Gertschen. Celui-ci ne put lui donner que les renseignements recueillis à la Forclaz. Il conseilla toutefois à Münzinger de prendre un guide et de se rendre au col de Balme pour s'enquérir. C'est ce que fit Münzinger. Deux fois, ce dernier, accompagné d'un guide, fit le chemin de la Forclaz au col de Balme. Ils finirent par apprendre qu'un berger avait retrouvé des effets ayant appartenu à un touriste, que ce berger avait quitté l'alpage pour rentrer aux Vallettes, hameau de Bovernier, d'où il devait partir à Sion pour le rassemblement de troupes.

De retour à Martigny, Münzinger fit part au brigadier Gertschen du résultat de ses recherches. Connaissance en fut donnée au rapporteur du tribunal de Martigny. Dimanche, 25 août, Münzinger et le brigadier Gertschen en civil se rendirent en voiture à Bovernier, soit aux Vallettes.

La découverte du meurtrier

Ils ne trouvèrent que la mère et la sœur de Jos. Michaud. Celui-ci fut mandé et fit entrer les deux étrangers dans son logement. Aux parois étaient pendus un sac de touriste, une gourde, une lanterne, que Münzinger reconnut pour avoir appartenu à son frère Robert. Michaud déclara avoir trouvé ces objets près de l'hôtel de la Forclaz. Il ajouta que la corde avait été laissée à l'hôtel et que le piolet avait été vendu à un étranger. Jusqu'ici, rien d'anormal et la chose paraissait vraisemblable.

Mais le brigadier Gertschen, voyant la chaîne en or que portait Michaud, lui demanda où il avait acheté la montre. Michaud lui indiqua un horloger quelconque que M. Gertschen ne connaissait pas. Il invita Michaud à faire voir la montre. A la seconde injonction seulement, Michaud s'exécuta. Münzinger reconnut la montre de son frère.

Là-dessus, le brigadier Gertschen dit à Michaud: „Voilà le frère de celui qui a été assassiné et à qui appartiennent la montre et ces effets“. Michaud transperça Münzinger d'un regard et, enlevant la montre, la tendit, disant: „Voilà la montre, prenez-la aussi, elle se trouvait dans le sac“. Cette déclaration ne fit qu'aggraver les soupçons que déjà M. Gertschen avait sur Michaud, et celui-ci fut conduit à Martigny, à la salle de police, en attendant le premier interrogatoire.

L'aveu

Dans l'intervalle, M. Gertschen s'était renseigné sur Michaud auprès du guide de Münzinger. Il apprit que Michaud avait été vu à l'alpe avec un fusil et qu'il n'avait pas des antécédents très rassurants. Depuis ce moment-là, M. Gertschen fut persuadé de la culpabilité de Michaud. Aussi rentra-t-il à la salle de police et, sans plus de ménagements, il interpella Michaud, lui disant que Münzinger avait été victime d'un crime et que lui, Michaud, était l'assassin.

garde. Après tout, M. de Nailles en personne lui avait donné ses instructions: accompagner Jacqueline et faire du crochet dans un coin de l'atelier tant que durerait la séance. Elle n'avait qu'à obéir.

— Surtout, *motus*, quoi que puisse vous demander maman, avait ajouté Jacqueline.

Et son père avait répété en riant :

— *Motus.*

Mademoiselle Schult se le tint pour dit, étant complaisante de sa nature, et soucieuse avant tout de se faire payer le plus d'heures possible, à la façon d'un fiacre, pour avancer le moment où elle serait en mesure d'épouser son *Apotheker*.

Lorsque Jacqueline, escortée de cette duègne, pénétra, furtive, chez Marien, son cœur battait comme s'il se fût agi d'un rendez-vous criminel. De fait, elle s'était raconté à elle-même tant de choses invraisemblables, elle avait à l'avance préparé les demandes et les réponses de tant de dialogues étranges, elle s'était bercée de tant de chimères, en un mot, qu'elle avait fini par créer, pièce à pièce, une situation très différente de la réalité et par y entrer corps et âme. L'aspect de l'atelier, le premier qu'elle eût vu de sa vie, la désappointa. Elle s'était figuré un splendide magasin de bric-à-brac, d'après ce qu'elle avait entendu dire de quelques ate-

L'assurance avec laquelle M. Gertschen avait fait son réquisitoire produisit son effet. Michaud fondit en sanglots, avouant avoir tué le touriste, en s'amusant avec le fusil, ajouta-t-il. Bientôt il avoua avoir voulu se procurer de l'argent pour le service militaire, et que depuis un certain temps déjà il avait conçu le dessein de tuer un touriste pour le dépouiller.

La reconstitution du crime

Voici, d'après les aveux de Michaud, comment le crime fut exécuté :

Le 17 août, Münzinger, après avoir quitté la Forclaz, se dirigea vers le col de Balme. Vers les 4 heures du soir, il arriva vers le chalet des Arolles, à environ 2 km. de la Forclaz. Il s'approcha du chalet et demanda de l'eau. Ensuite il s'enquit du chemin du col de Balme, que le berger s'empressa de lui désigner et dans lequel Münzinger s'engagea sans plus tarder. Immédiatement après que le touriste se fût mis en route, Michaud s'empara d'un mousqueton qu'il avait, en juin déjà, emprunté à un douanier et à une distance d'environ 20 mètres tira un coup qui atteignit Münzinger au dos. La balle traversa le cœur et la mort dut être instantanée.

Après avoir dépouillé sa victime, Michaud l'enterra à peine à deux pieds de profondeur, à huit mètres environ devant l'entrée du chalet.

Il pensait trouver une centaine de francs sur Münzinger; il n'en trouva que vingt. Le frère de Münzinger confirma que Robert n'avait pris avec lui que 25 à 30 francs. Michaud avoua avoir agi avec sans-froid. Il n'eut qu'un seul moment de terreur: c'est en transportant sa victime dans la fosse; alors il eut un frisson. La victime enterrée, le meurtrier quitta l'alpage.

L'enquête

Lundi, dans la matinée, le tribunal de Martigny se rendit sur les lieux. Deux gendarmes conduisaient le meurtrier. Des porteurs accompagnaient les autorités pour le transport du cadavre. Arrivé sur l'alpage, Michaud indiqua l'endroit où Münzinger gisait. Il fut photographié à côté de sa victime. Sur une question du juge d'instruction, il avoua à nouveau être l'auteur du meurtre.

Mardi matin, à 1 h., le cadavre qui, malgré un séjour d'une dizaine de jours dans la fosse, était, grâce à la température froide de la montagne, encore bien conservé, fut amené à Martigny et déposé à l'hôpital. L'ensevelissement eut lieu à 9 heures du matin.

Michaud est âgé de 24 ans, célibataire. A 15 ans déjà, il a été condamné pour vol; il a, de plus, avoué un second vol, qu'il aurait commis jadis à Champex.

Il a, en outre, avoué avoir brûlé les habits maculés de sang de sa victime. Il portait une chemise trouvée dans le sac de Münzinger. En poche, il avait un couteau portant le nom de l'assassiné.

L'enquête suit son cours. Si le tribunal de première instance prononce la peine de mort, le procès viendra d'office devant le Tribunal cantonal et, si celui-ci confirme le premier verdict, le Grand Conseil décidera du sort du meurtrier.

Martigny-Ville. — Assemblée primaire.

— L'assemblée primaire convoquée pour dimanche dernier a ratifié les projets d'adduction d'eau potable et d'achat de sources, présenté par le Conseil municipal. Cette dépense représente le joli chiffre de 110,000 fr.

Par contre, le rachat des bains publics n'a pas recueilli les faveurs de l'assemblée constituée. Est-ce peut-être pour la raison que l'opération proposée était insuffisamment connue du public ou le peuple a-t-il estimé qu'à chaque jour suffit sa peine: aujourd'hui les eaux, demain les bains? Tout en regrettant

liens célèbres. Celui-ci n'avait de remarquable que ses vastes dimensions où se répandait à souhait une belle et pure lumière. Les études attachées aux murs, entassées dans les coins, débordant un peu partout, attestaient l'effort incessant, laborieux, d'un talent difficilement satisfait de lui-même. Seuls, quelques moulages de bronzes antiques, ressortant sur d'intéressantes tapisseries, décoraient cette haute salle, qui n'offrait rien du fouillis décoratif au milieu duquel il semble que certains artistes contemporains posent plutôt qu'ils ne travaillent.

Une toile blanche, tendue sur un chevalet, attendait, toute prête.

— Nous ne perdrons pas de temps, si vous voulez, dit Marien d'un ton assez bourru, en voyant que l'indiscrète Jacqueline se disposait à explorer tous les coins et que du bout des doigts, elle soulevait la draperie jetée sur la *Mort de Savonarole*, qu'il avait alors sur le chantier.

Même ce n'était pas son moindre grief contre l'intruse, que d'être obligé de quitter cette composition capitale, fût-ce momentanément, pour un portrait.

(A suivre).

l'échec du second projet municipal, nous nous empressons de dire qu'il n'y a pas lieu de douter du bon sens de la population, qui lorsque le moment sera venu, n'hésitera pas à ratifier de son vote l'acquisition projetée dans un but d'hygiène : Ce n'est donc que partie remise.

A l'unanimité, les électeurs réunis ont approuvé le troisième objet présenté par le Conseil municipal, c.-à-d. la suppression des corvées, soit la prestation en main d'œuvre d'une partie des impôts communaux. Dorénavant les travaux publics de la Commune sont adjugés à forfait ou à tâche, autant que faire se pourra. Encore une excellente mesure prise par l'assemblée.

Tir de Martigny. — Le tir annuel de Martigny aura lieu les 20, 21 et 22 septembre prochains.

Les alpins français à Morgins. — Une personne qui séjourne à Morgins écrit à la *Nouvelle Gazette de Zurich* que la venue dans cette station alpestre d'une troupe de chasseurs alpins français n'a nullement eu le caractère d'une violation de frontière :

Des manœuvres du 22^e bataillon de chasseurs alpins et d'une batterie de montagne avaient lieu au haut de la vallée d'Abondance; le 16 août, la troupe cantonna à Châtel, le dernier village français avant le Pas-de-Morgins. Ce jour-là, à midi, quelques officiers à cheval, ayant déposé leurs armes, franchirent la frontière pour aller dîner à l'hôtel du Châtel, à Morgins. Quelques centaines de leurs soldats arrivèrent à leur tour dans l'après-midi au village valaisan, isolément ou par petits groupes. Ces hommes employèrent les quelques instants qu'ils passèrent en Suisse à faire provision de tabac et de cigares et à écrire des cartes postales illustrées à leurs parents ou à leurs promises. Quelques officiers supérieurs de l'armée suisse, en villégiature à Morgins, en ce moment-là, ont été les premiers à juger que cette innocente visite n'avait rien qui pût donner lieu à un échange de notes diplomatiques.

Importation de raisins. — Comme les années précédentes, le Département de l'Intérieur rappelle au public qu'il est formellement interdit d'importer, en Valais, du raisin de table, provenant soit d'un canton suisse, soit de l'étranger, sous peine d'amende pouvant s'élever jusqu'à 500 francs, sans préjudice de la confiscation de la marchandise.

Fin des canicules. — Les canicules ont pris fin mardi 27 courant par une chaleur excessive.

Ceux qui font métier de prédire le temps assurent que le mois de septembre sera splendide. Puissent-ils dire vrai.

Des jours sains et chauds sont nécessaires pour amener à bon port la maturité du raisin.

Foires de septembre. — Zermatt, 2; Saas-Balen, 9; Monthey, 11; Champéry, 16; Morgins, 18; Feschel, 19; Sembrancher, St-Nicolas, 21; Martigny-Ville, 23; Unterbäch, 26; Bagnes, Tourtemagne, Simplon, 28; Loèche-Ville, St-Aalden, Fiesch, 30.

Confédération Suisse

L'adjudant du colonel Müller au Maroc. — Avec l'approbation du Conseil fédéral, le colonel Müller, inspecteur de la police du Maroc, a désigné comme officier d'ordonnance en remplacement du capitaine Fischer, M. Arthur de Pury, 1^{er} lieutenant de cavalerie, secrétaire de 2^e classe à la légation de Washington.

Le nouvel adjudant ne pourra prendre possession de son poste que dans le courant d'octobre.

Réunion des historiens suisses. — La jolie ville de Neuveville aura l'honneur de recevoir les historiens suisses les 9 et 10 septembre prochain. La séance administrative se tiendra le premier jour et sera suivie d'un souper offert par la section locale de la Société jurassienne d'émulation. Mardi, 10 septembre, à 10 heures, séance générale publique dans la « Blanché Eglise ». A l'ordre du jour figurent : 1. Allocation du président. 2. Etude de M. le D^r Türlér, archiviste d'Etat à Berne : « les Plais à la Neuveville et dans les environs ». 3. Etude de M. le D^r Gross, de Neuveville : « Histoire militaire de la Neuveville. » A 1 heure, banquet à l'hôtel du Faucon, puis promenade à l'île de St-Pierre et à Gléresse.

Union suisse des paysans. — Le Comité de l'Union s'est réuni en séance ordinaire d'été le 20 juillet. Il a pris plusieurs décisions très importantes.

L'Assemblée des délégués sera convoquée le 2 septembre pour prendre position vis-à-vis de la loi d'organisation militaire. Le Comité propose d'appuyer la loi aussi bien parce que c'est un devoir patriotique que parce que l'agriculture en retirera des avantages.

L'Assemblée des délégués aura aussi à se prononcer au sujet de l'assurance-maladies et accidents. Le Comité a déjà pris position dans

la question en demandant que la manne fédérale ne soit pas seulement utilisée en faveur des caisses de secours mutuels, mais qu'on vienne aussi en aide aux contrées montagneuses, en particulier, où il y a pénurie de médecins. Là, la Confédération devrait accorder des subsides aux communes pour leurs frais d'indemnité de domicile aux médecins, pour infirmières, etc. On demande aussi que tous les agriculteurs puissent s'assurer librement contre les accidents et qu'une division spéciale soit créée pour l'agriculture.

L'Assemblée des délégués devra se prononcer si elle est d'accord avec cette manière de voir.

Tir fédéral. — L'expédition des prix a commencé. Voici, pour les tireurs, le total des prix pour chaque cible, et les dernières chances d'obtenir quelque chose :

300 mètres, fusil et carabine		
	Prix	Dernier prix avec
Patrie Progrès I	1350	58 points
Patrie Progrès II	1306	17.491 degrés
Patrie Art	4356	270 points
Patrie Bonheur	5365	28.631 degrés
Vétérans	226	150 points
Zurich, cat. C.	36	295 »
Uto I	420	116 »
Uto II	240	3.433 degrés
Primes de séries	1499	45 cartons

50 mètres, pistolet et revolver		
	Prix	Dernier prix avec
Art	356	276 points
Bonheur	423	13.408 degrés
Vitesse	217	49 points
Limmat B	98	362 points
Limmat C	10	246 points
Primes de séries	200	692 points

Emigration. — Le nombre des Suisses qui sont allés tenter la fortune par-delà les mers, s'élève pour juillet à 285, contre 271 en juillet 1906. Jusqu'ici, le chiffre des émigrants est, en 1907, de 408 supérieur à celui de 1906.

La crémation en Suisse. — En Suisse, Genève tient tête aux autres villes. Il faut toutefois remarquer que Zurich bâtit actuellement son second crématoire; Aarau, Berne et Lausanne ont décidé de semblables constructions, ce qui portera à huit le nombre des crématoires en Suisse. Bienne, Neuchâtel, Lucerne, Schaffhouse et le Tessin suivront bientôt. Mais à Genève, avec les crédits votés dernièrement par le conseil municipal, sur la proposition de M. Reber, rapporteur, s'édifiera certainement le crématoire le mieux conditionné et le mieux aménagé de la Suisse.

La crémation est un progrès hygiénique et économique; c'est un des éléments les plus puissants de l'assainissement général; au point de vue esthétique, elle tend à supprimer les cimetières, déjà si tristes en eux-mêmes, et que souvent encore le mauvais goût du public vient pitoyablement enlaidir.

Fièvre aphteuse et entrée du bétail. — Le dernier bulletin officiel sur les épizooties en Suisse ne signale aucun cas de fièvre aphteuse dans le pays, tandis que l'Italie en comptait encore près de 18.000 au commencement d'août et qu'en France la maladie continue à sévir dans de grandes proportions.

Par une circulaire adressée par le Département fédéral de l'Agriculture à tous les gouvernements cantonaux, la Confédération, confiante dans le bon fonctionnement du contrôle vétérinaire aux frontières, s'abstient d'interdire d'une manière générale l'importation de bestiaux de ces deux Etats voisins. Par contre, toutes les autorisations pour l'importation de taureaux de provenance française ou italienne, seront retirées à partir du 1^{er} septembre prochain.

LES GRANDES MANŒUVRES

L'attaque et la défense du Montélaz

Les manœuvres de brigade contre brigade sont remplacées, cette année, dans la 1^{re} division, par une « attaque préparée » de la position fortifiée du Montélaz et des collines voisines, entre Pomy, Cuarny et Villars-Epenay, sur la rive gauche de la Menthue, près d'Yverdon.

Ces manœuvres auront lieu sous la direction de M. le colonel divisionnaire Ed. Secretan.

Le parti de l'attaque sera commandé par le colonel Weber, chef de l'arme du génie; celui de la défense, par le colonel Th. Schaek, de l'état-major général.

Des dispositions particulières ont été prises pour assurer le repos complet des troupes pendant la journée du dimanche 1^{er} septembre.

Les troupes seront à la disposition des commandants des partis dès le 1^{er} septembre, à 6 heures du soir. La manœuvre commencera le 2 septembre au matin et continuera sans interruption jusqu'au lendemain matin. La réunion des arbitres auprès du

directeur de la manœuvre aura lieu le 2 septembre, à 6 heures du soir, sur la colline du Haut de Baume, près de Pomy.

Le 4^e régiment (bat. 10, 11, 88) est attaché au parti de la défense.

Cantonement : Etat-major rég. 4 et bat. 11 à Cronay; bat. 88, à Pomy; bat. 10, à Ursins.

Le bat. II de carabiniers dispose dès mercredi du secteur Cottens-Autigny-Chénens.

Nouvelles des Cantons

Vaud. — *Tentative d'assassinat.* — Encore sous le coup de l'émotion causée par les meurtres de Villeneuve et de Beaumaroche, la population du canton de Vaud est de nouveau alarmée par une tentative d'assassinat qui a été commise dans des circonstances à peu près identiques au meurtre de Beaumaroche.

Au-dessous du lac de Bret, vit seule une dame Dupont, veuve, âgée de 60 ans, qui dirige un petit train de campagne. Dans la nuit de dimanche à lundi, elle a été frappée d'un coup de couteau à la tête.

Un individu, sur lequel la victime n'a pu donner que de vagues renseignements, a pénétré dans la maison, dont les portes ne se fermaient pas, et a cherché à étrangler la pauvre femme; celle-ci se défendit tant bien que mal, et réussit à repousser l'agresseur, qui prit alors un couteau.

Mme Dupont parvint à faire dévier le coup que le misérable voulait lui porter à la gorge. L'arme lui fit cependant une blessure à la joue.

Voyant l'inutilité de ses efforts et craignant sans doute que les cris de la victime n'attirassent les voisins, le brigand se décida à prendre la fuite.

Il ne semble pas que l'attentat ait le vol pour mobile, car la victime ne passe pas pour posséder de l'argent.

Mme Dupont n'a pu donner le signalement du bandit; elle a seulement remarqué son accent français.

La maison se trouve à une minute de marche d'un groupe d'habitations.

Trop de fêtes. — La municipalité de Vevey informe les sociétés de la ville qu'elle n'autorisera plus l'organisation des fêtes champêtres ou kermesses dès ce jour à la fin de l'année.

Nouvelles étrangères

France

En Haute-Savoie

Contre les chauffards. — Les municipalités de 16 communes du canton de Douvaine ont adressé au Conseil général une pétition réclamant des mesures contre la vitesse exagérée des automobiles dont, entre parenthèses, les accidents sont de plus en plus fréquents dans ce département.

La pétition demande notamment que ce Conseil émette le vœu d'une loi qui obligerait les automobilistes à se munir d'une sorte de taximètre dont les disques, de différentes couleurs, indiqueraient automatiquement trois vitesses autorisées; dix kilomètres dans les lieux habités, vingt kilomètres sur les sections des routes ayant moins de 300 mètres de ligne droite et traversées par d'autres voies. Enfin, de trente kilomètres au maximum à l'heure en route droite et libre, car toute vitesse supérieure devient un réel danger sur des voies appartenant à tous.

En outre, l'usure et la détérioration rapide des chaussées du fait de cette locomotion effrénée étant devenues une cause de dépenses nouvelles, les conseils municipaux demandent un impôt spécial basé sur le nombre de chevaux de chaque voiture automobile.

Un vol à Vallorcines. — L'autre matin, M. Jules Scatena, cantinier à Vallorcines, constatait l'absence de sa domestique, la fille Guazzerini, âgée de 18 ans. Un instant après, il se rendait à Trélechamp, où il a un autre débit de boissons géré par sa femme, pensant y trouver sa domestique. Ne l'ayant pas trouvée, il examina une malle renfermant de l'argent et constata la disparition d'une somme de 1300 fr. en billets de banque et en pièces de 20 fr.

La fille Guazzerini est en fuite avec un nommé Paeci, ouvrier italien.

Facteur arrêté par des guêpes. — A la Roche-sur-Foron, M. Clément Cilliat, facteur, se rendant pour son service dans la banlieue de la ville, fut arrêté au lieu dit « la Potte », par une nuée de guêpes qui lui couvrirent aussitôt le visage et la main gauche. Avec de grands efforts, il put s'en débarrasser et se rendre à la pharmacie Centrale, où il reçut les premiers soins de M. Perrin.

Pas moins de cent piqûres ont été relevées sur le visage et la main.

Nouvelles diverses

Un hôtel de 41 étages

Quand on vit apparaître, à New-York, il y a une quinzaine d'années, les premiers *skyscrapers* de 18 à 20 étages, l'étonnement fut grand, non pas tant parmi les Américains, pour lesquels le colossal tient souvent lieu de critérium esthétique, mais surtout parmi les étrangers habitués aux dimensions moyennes et raisonnables des maisons comme des édifices publics dont s'enorgueillit notre vieux continent.

On crut alors que l'extrême limite pour la hauteur d'une construction pratiquement habitable était atteinte; mais ce type se trouve aujourd'hui complètement dépassé. Il sera même sous peu tout à fait démodé si l'on construit beaucoup de maisons à l'échelle du Singer Building, un immeuble de 41 étages, en voie d'achèvement à New-York.

Il se dresse, gigantesque et bizarre dans sa forme de tour quadrangulaire, au coin de Liberty-Street et de Broadway, le grand boulevard et à la fois l'avenue du Bois de Boulogne de la cité new-yorkaise. Le piton de sa coupole est à 186 mètres au-dessus du niveau des rues.

Cent quatre-vingt-six mètres, on a bien lu; cela représente environ 3 fois la hauteur de Notre-Dame, 4 fois celle de l'Arc-de-Triomphe. Il faudrait entasser l'une sur l'autre 6 maisons, parmi les plus hautes de Paris, pour égaler le colossal *building* dont le sommet domine comme un phare l'océan des édifices publics et privés qui se pressent sur l'ancienne île de Manhattan.

Non seulement la tour Singer, ainsi qu'on la nomme là-bas, va être la maison la plus haute qui soit au monde, mais elle relègue au second plan le fameux monument de Washington, situé sur les bords du Potomac, et qui, jusqu'à présent, avec ses 167 mètres d'altitude, détenait le record des ouvrages en maçonnerie construits par la main de l'homme, aussi bien sur le nouveau que sur l'ancien continent.

Il va sans dire qu'on a dû prévoir un grand nombre d'ascenseurs ou, comme ils disent outre-mer, d'*elevators*, pour desservir cette moderne tour de Babel dans toutes ses parties. La partie inférieure de l'immeuble Singer ne comportera pas moins de 16 *elevators*, l'ascenseur central, à grande capacité, fonctionnant nuit et jour, du haut en bas de l'édifice, avec un horaire réglé comme celui d'une ligne de chemin de fer. Quatre ascenseurs supplémentaires desserviront les étages supérieurs de la tour.

On estime que, lorsque le *building* avec ses 4.000 chambres, salles à manger, cuisines, bureaux, salons, restaurants, boutiques, offices, parloirs, magasins, etc., sera loué, plus de 6.000 personnes pourront y trouver non seulement place pour vivre et travailler, mais encore tout le confort que demandent d'habitude les Anglo-Saxons à leur home particulier.

Treize ans dans un bain

A l'hôpital de Brunswick (Allemagne), vient de mourir le maçon Ferdinand Schlimme, qui vivait depuis treize ans dans un bain d'eau tiède.

A la suite d'une chute, il s'était cassé la colonne vertébrale et il en était résulté une paralysie complète des extrémités inférieures, ni la vessie, ni le gros intestin ne fonctionnaient plus.

Schlimme mangeait, dormait et travaillait dans sa baignoire, maintenue à la température de 27 degrés. Il fabriquait des cages et des objets en fil de fer que l'on gagnait devant la porte de l'hôpital. Il gagnait ainsi pas mal d'argent, engraisait, prenait bonne mine et se trouvait fort heureux. Il est mort au bout de treize ans de cette vie aquatique des suites d'une pneumonie.

BIBLIOGRAPHIE

L'Almanach romand pour 1908

Déjà les almanachs font leur réapparition. Parmi ceux que nous venons de recevoir, nous voudrions signaler *l'Almanach romand* qui a su conquérir si vite une des premières places parmi les périodiques de ce genre. (Staempli et Cie, éditeurs, Berne).

Comme tout almanach, il contient un calendrier suivi de la liste exacte des foires et marchés, mais il nous apporte encore beaucoup d'autre chose. De son contenu aussi varié qu'intéressant, nous citerons les deux beaux récits *Les voies de Dieu et les pensées des hommes* par Gotthelf, et *Fortune perdue et Bonheur retrouvé* par Bret Harte, un charmant conte *Le vaillant soldat de plomb*, qui captivera les grands comme les petits, et le commencement d'une étude sur les *Guerras de Bourgogne*. Comme d'habitude, une *revue générale* fait sentir devant nous les événements les plus intéressants des douze derniers mois. Ce qui donne un caractère vraiment artistique à cet almanach, ce sont les illustrations dont il est orné. Nous ne mentionnerons que la reproduction en deux couleurs de deux tableaux de genre : *La Noce et Le Baptême au village*, du vieux peintre suisse S. N. König et les beaux dessins à la plume du célèbre Martin Distel, représentant des scènes des guerres de Bourgogne.

L'Almanach Romand a sa place toute marquée au foyer domestique.

Occasion exceptionnelle ! pour peintres, menuisiers et particuliers

Ensuite d'un achat favorable, je suis en mesure de livrer

3,500 KILOS

laque à polir, Ire qualité, à fr. 1,70 le kil. Par quantité de 30 kilos et plus, 4 % de rabais.

Prompt envoi au dehors par 5 kilos au moins. — Se recommande au mieux

J. Hegetschweiler,

Magasin de Laque et Couleurs, à **Brigue**, derrière l'Hôtel d'Angleterre.

Agence agricole de la vallée du Rhône **A. Murisier & Cie, Monthey**

Foin & Paille bottelés. Fourrage mélassé Stum. Maïs en grains, concassé et moulu. Avoine et son. Aliments pr. l'élevage des veaux et pour la volaille. **Engrais chimiques** pour tous terrains et toutes cultures. Scories Thomas.

Machines agricoles de tous genres.

Gros, mi-gros et détail.

Conditions avantageuses.

Règlement de transport

des Entreprises de Chemins de fer et de Bateaux à vapeur suisses
Du 1^{er} janvier 1894

Raccourcissement du délai de déchargement.

Avec l'autorisation du Conseil fédéral suisse, le **délai de déchargement** pour les wagons de marchandises dans les stations des administrations faisant partie de l'Association de chemins de fer suisses est fixé comme suit pour la période allant du 1^{er} septembre au 15 novembre 1907 :

I. Pour les wagons dont le déchargement, à teneur des tarifs, incombe au destinataire, le délai de déchargement réglementaire sera réduit à 8 heures de jour, lorsqu'il s'agit de marchandises qui doivent être camionnées à une distance de 2 km. au plus de la station ou de la place de déchargement. Les heures de jour sont comptées conformément aux prescriptions du 1^{er} alinéa du § 55 du règlement de transport.

II. Lorsque plus de 3 wagons à la fois sont annoncés à un même destinataire et mis à sa disposition, on ne peut appliquer la réduction du délai de déchargement mentionnée sous chiffre I, et les délais réglementaires seuls sont applicables dans ce cas.

III. Pendant la durée du trafic d'automne, les heures de bureau prévues au § 55 du règlement de transport ont été modifiées dans ce sens que l'expéditeur et le destinataire, après avoir reçu l'avis que les wagons sont à leur disposition pour le chargement ou le déchargement, sont autorisés à continuer ces opérations pendant le repos de midi et à les poursuivre jusqu'à la tombée de la nuit.

Berne, le 21 août 1907.

Direction générale des chemins de fer fédéraux,
Administration en charge de l'Association de
chemins de fer suisses.

Jos. GIROD, Monthey

Beau choix de draps et mi-draps pour vêtements d'hommes. Quelques complets en soldé. Bel assortiment de pantalons, vestons et blouses pour hommes. Blouses pour dames. Articles pour nouveaux-nés et ensevelissements.

Beau choix de couronnes funéraires.

Fabrique de Meubles A. Gertschen-Heinen, Naters-Brigue

TROUSSEAUX COMPLETS en tous genres
Glaces, Tableaux, Duvet, Etoffes pour meubles
Installations d'Hôtels, Villas, etc. 395

Toujours grand assortiment Prix modérés

POUR LES

SULFATAGES

employez en toute confiance exclusivement
la bouillie instantanée adhésive

La RENOMMÉE au soufre mouillable

La meilleure et la plus économique des préparations permettant de combattre à la fois au pulvérisateur le mildiou

l'oïdium et même le court-noun (acariose), en formant par réaction un sulfure alcalin. La bouillie la „Renommée“ au soufre mouillable a fait ses preuves d'efficacité en 1905 et 1906.

L'essayer c'est l'adopter.

Nombreuses attestations. Sous le contrôle du laboratoire fédéral de Lausanne.

En vente en paquet de 4 kg., dose pour 100 litres, dans tous les centres viticoles. Renseignements et prospectus à la

Fabrique de produits chimiques agricoles

Att. FAMA & C^{IE}, Saxon (Valais)

A la même adresse : Bouillie la Renommée contre le mildiou; Poudre cuprique, la Sulfostite; Soufre mouillable; Soufre sulfaté; Verdets; Sulfate de cuivre; Soufre sublimé; Lysol pur et brut garanti, etc

On offre à vendre

une
 lait portante
pour fin septembre.
S'adresser à M. DÉGULLY
Louis, MIEVILLE.

A vendre

dans bas Valais, près gare chemin de fer,
grand bâtiment avec magasin et marchandises, plus un atelier, plus grange avec campagne et tous accessoires pour travailler la campagne, récoltes rentrées et à rentrer. Bonnes conditions de paiement.

Ecrire : **Poste restante St-Maurice, H. R. 126.**

Dynamo

neuve, à vendre pour cause de changement d'industrie, tension normale 20 K V. V. Convientrait pour éclairage public, hôtel.

Occasion superbe. Prix exceptionnel.
Ecrire sous chiffres N 13,539
L. à HAASENSTEIN & VOGLER, LAUSANNE.

Boulangerie

à **REMETTRE**, bien meublée, dans une localité industrielle du Centre du Valais.
Le bureau du journal indiquera.

On demande pour le 1^{er} septembre un
garçon de magasin
pour nettoyage et commissions.
S'adress. LONDON HOUSE, MONTREUX.

On demande

trois ou quatre bons ouvriers
BUCHERONS
chez Joseph Bussard, entrepreneur à Roche (Vaud).

Conciergerie

est demandée par fabrique du Bas-Valais pour service alternatif de jour pendant une semaine et veiller de nuit la suivante. — S'adresser au journal sous chiffre P. 1907 M.

On demande

Un bon domestique de campagne sachant bien faucher, entrée de suite et gage à convenir. Travail assuré.
S'adresser à la Campagne de Barges, près Vouvry.

On demande de suite

apprentis-pierristes

des deux sexes. Apprentissage, bonne pension et logement gratuits.
Durée de l'apprentissage : 18 mois maximum.
S'adresser : L. E. JUNOD, S.-A., LUCENS (Vaud).

On demande

des **laveuses** et des **repasseuses**. S'adresser à Georges Terriblini, à la Corsaz, Montreux.

Jeune homme

intelligent pourrait être occupé dans un établissement industriel de Martigny. Rétribution immédiate.

S'adresser au bureau du journal.

Transports funèbres

pour tous pays
Cercueils simples riches doublés plomb

S'adresser à **Ston Robert Erné**, représentant de la maison
Th. Hessmüller de Lausanne

AU PETIT GENEVOIS MARTIGNY-BOURG

FIN DE SAISON

Dimanche et les jours suivants on **liquide à tout prix** les marchandises qui restent de l'ancien magasin de Martigny-Ville.

En achetant pour 3 francs de Marchandises les billets aller et retour depuis la gare de Martigny-Ville seront remboursés.

Enorme rabais

Au Petit Genevois, Martigny-Bourg

Lots

de la loterie pour la nouvelle église de **NEUCHÂTEL**

La plus avantageuse et la plus appréciée. 10,405 gagnants fr. 160,000, 1^{er} fr. 40,000. Irrévocablement le premier tirage de toutes les loteries suisses. Septembre. 490

Billets à 1 fr. en vente chez **Favre-Collomb, coiffeur à MARTIGNY**

et de Siebenthal, à St Maurice

ou envoyés contre remboursement par **M. FLEUTY** Agence générale rue Gourgas, 3, Genève

Imprimerie Ad. IMHOFF, Martigny.

Bois

on demande à acheter wagons.

On cherche à acheter

à **St-Maurice**, un petit appartement de 2 à 3 pièces. — Adresser les offres en indiquant situation et prix, à l'Agence immobilière **H. SOMA**, Ston.

D^r Delaloye

absent
pour service militaire du 30 août au 26 sept.

Café des Alpes Chamoson

Les 25 août et 1^{er} septembre 1907

Match aux quilles avec primes en argent 1^{er} prix 100 fr.

Perdu

Dimanche soir 25 ct, à 7 h. près de la gare de Charrat, une **CEINTURE** noire avec poche en cuir jaune, renfermant une **MONTRE** en argent avec chaîne. Prière de la rapporter contre récompense à la pension **GUEX**, à **MARTIGNY-VILLE**.

A louer

à Martigny, un **Café-restaurant** bien situé.
Pour renseignements, s'adresser à M. A. BAUMGARTNER-GOUMAND, imprimeur, MARTIGNY-Bourg.

Lessive Schuler

à base d'ammoniaque et de térébenthine.

Devant la puissance active
Et toujours inoffensive
De la **LESSIVE SCHULER**,
Les mauvais produits vont tous reculer.

Chaussures

HOMMES	40-47
Souliers ferrés de travail, Napolitain	Fr. 7.80
Bottines lacets, bouts façonnés, Dimanche	" 9.—
Pantoufles Canevas à fleur	" 3.90
Souliers toile brune, Bains de mer	" 4.50
FEMMES	36-42
Souliers ferrés de travail, couture brevetée	Fr. 6.40
Bottines à lacets, faux bouts, Dimanche	" 7.20
Pantoufles tissu lacets, talon	" 2.90
Souliers de toile brune	" 3.50

Pour tous les articles demandez le **Catalogue illustré** contenant la désignation de 200 genres différents en **CHAUSSURES**

Maison Victor DUPUIS Martigny-Ville

Place Centrale Place Centrale

ENVOIS postaux en remboursement

Entreprise d'Appareillage électrique

Projets complets pour installations d'éclairage, transports de force et réseaux
Moteurs, Ventilateurs, Appareils de chauffage
F. Wiget & Bodenmüller
Martigny-Bourg
Installations téléphoniques — Sonneries pour hôtels, Stands, etc.
Fers à repasser — Lampes à arcs
Réparations en tous genres — Prompte exécution — Travail soigné
Prix modérés Devis gratuits sur demande

MACULATURE

en vente à l'imprimerie Ad. IMHOFF

Banque de Brigue, Brigue

Correspondant de la Banque nationale suisse

OPÉRATIONS :
Prêts hypothécaires remboursables à terme fixe ou par annuités;
Achats de bonnes créances;
Ouverture de crédits en comptes courants garantis par hypothèques, nantissements de valeurs ou cautionnements;
Escompte de papier sur la Suisse et l'Etranger;
Change de monnaies et devises étrangères.
La Banque se charge d'exécuter des paiements dans les pays d'outre-mer.
Nous acceptons des dépôts :
En comptes-courants toujours disponibles à 3 %;
Sur carnets d'épargne à 4 %;
Contre obligations à 4 1/4 %.

Les dépôts du Bas-Valais peuvent être faits chez notre administrateur, Monsieur **Jules MORAND, avocat, à Martigny-Ville** qui se charge de les transmettre gratuitement à la Banque. La DIRECTION.

La diffusion du „Confédéré“ et son caractère sérieux nous permettent d'affirmer qu'il est le plus avantageux pour la publicité efficace.